**Conseil Départemental du 30 Novembre 2018**

**Intervention de Marie-Louise GOURDON**

**Présidente du groupe socialiste et écologiste**

Monsieur le Président, chères et chers collègues

Après le débat sur les orientations budgétaires nous voilà pour débattre sur le budget.

J’ai choisi de développer quelques points qui me paraissent importants plutôt que d’analyser en détails l’ensemble des points du budget sur lesquels nous interviendrons lors des rapports.

Le Budget 2019 est conforme aux orientations que vous avez présentées fin octobre avec un montant de 1 384 M€ , soit +1.2% par rapport à 2018.

Que faut-il en retenir?

* que les  Droits de mutation  augmentent de 18 M€, après avoir augmenté de 50 Millions d’euros en 2018,
* que vous avez baissé la taxe sur le Foncier Bâti, ce qui fait une baisse de recettes de 15M€,
* ainsi  les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 6.4 M€ par rapport au BP 2018, soit un petit + 0.5 %. C’est à dire qu’elles stagnent.

Vous faites référence dans votre rapport à l’année 2009.

En 2009, le Département augmentait les taux des impôts départementaux de 15% sur les 4 taxes.

Nous étions au début de la crise économique et financière, et cette hausse portait sur la Taxe d’Habitation prélevée sur tous les habitants du département, la taxe foncière sur le Bâti prélevée sur les propriétaires de résidences principales et secondaires, le foncier Non Bâti mais aussi, sur la taxe professionnelle prélevée sur les entreprises.

L’augmentation de produit qui en a résulté pour le Département s’établit selon les chiffres de la DGCL, à + de 71 M€, prélèvement qui perdure depuis lors.

10 ans après ce sont, donc, plus de 710 M€, avec la progression des bases, qui auront été prélevés par le Département du fait du choix de l’augmentation de 15 % des taux des 4 taxes.

Autre choix décisif il y a dix ans : celui de l’endettement. Alors déjà élevé, il a bondi à partir de 2009 du fait notamment du lancement du plan de relance qui a permis de réaliser, entre autre, de lourds travaux routiers sur Nice et le plaine du Var.

Ces mêmes investissements ont été transférés à la Métropole en 2012, sachant que le Département continue de rembourser à la Métropole les emprunts afférents jusqu’au dernier euro, au travers de la dotation de compensation.

L’encours de la dette consolidée du département, à partir de 2012, dépasse sans discontinuer, le milliard d’euro, et ce jusqu’en 2015. Alors, au bord de l’asphyxie, des efforts de désendettement ont été réalisés, notamment soutenus par la vente des parts de l’aéroport.

L’encours consolidé s’élève aujourd’hui à presque 900 M€. Celui du seul département s’élève à 795 M€ au 31 décembre 2018.

Avec un encours de dette de 740€ par habitant, pour une moyenne de 551€, notre département se place dans sa strate, au 5e rang des départements les plus endettés.

Conséquence directe, l’annuité de la dette pèse encore plus de 100 M€ au BP 2019.

Pour 2019, vous baissez de 5 % le taux de la taxe sur le foncier.

Et les recettes du Département  baissent ainsi de 15M€.

Pouvons- nous nous payer le luxe de cette perte de 15M€?

Quel est le véritable motif de cette décision? La réponse serait-elle dans la presse ?

C’est une recette stable sur laquelle nous pouvons fonder notre politique sociale notamment, notre solidarité envers les plus démunis.

Au profit de qui cette baisse ?

Des propriétaires de résidences principales et secondaires. Parmi ceux-ci, des propriétaires aisés et des résidences secondaires qui gagneront quelques centaines d’euros selon les cas.

Et des petits propriétaires qui vont gagner au maximum 10, 20 ou 30€. Cette décision est selon moi très inégalitaire.

Et il sape un peu plus la stabilité financière de notre département aujourd’hui très dépendant des recettes aléatoires liées aux droits de mutation sur les ventes immobilières. Aujourd’hui elles sont positives, mais demain?

Peut-être, suis-je à contre-courant de la tendance actuelle, mais je défends la nécessité d’ impôts  justes qui sont indispensables à l’existence des services publics. C’est leur fonction.

La baisse d’impôts ne profite qu’aux plus riches parce qu’elle réduit ou supprime la redistribution.

La plus importante mission du département est **l’action sociale**. Celle de la solidarité envers ses habitants, surtout les plus fragiles. Elle s’élève à 527 M€

Si l’on se réfère aux chiffres de la DGCL pour 2018, avec 56,7 % des dépenses de fonctionnement consacrées aux dépenses d’aide sociale notre département se classe 21e sur 22, en queue de peloton des départements de plus d’un million d’habitants, la moyenne se situant à 66,4 %.

Première remarque, Pour 2019, le budget de l’action sociale est identique malgré des besoins en augmentation, nous le voyons chaque jour.

J’insisterai sur deux de ses enjeux.

Le RSA tout d’abord.

Il y a du nouveau dans la gestion des allocations.

En effet, au nom de l’égal accès aux droits qui permet au citoyen de mieux connaître et d’accéder plus facilement aux droits sociaux auxquels il peut prétendre, la demande de RSA peut se faire aujourd’hui en ligne, ce qui représente une avancée importante.

Il y a eu donc une augmentation de 1500 ouvertures de droits, dans lesquelles se fondent aussi quelques replis sur le RSA venant de la suppression des emplois aidés.

Alors je m’interroge :

8000 demandes validées cette année, dont 1500 de plus que l’année dernière, et toujours le même nombre de bénéficiaires !

Vous affichez 23 863 foyers au RSA comme en 2017 !

 Vos services ont mis en place un excellent dispositif d’insertion rapide de retour à l’emploi pour les nouveaux entrants, et personnellement, je les félicite très sincèrement de ce travail efficace et réellement engagé, mais cela n’explique pas cette stabilité du chiffre.

Vous avez réalisé en 2018 entre 5 000 et 6 000 suspensions. En 2017, c’était 4500 et en 2016, c’était 3400.

La progression est fulgurante!

Et la moitié de ces suspensions deviennent des radiations.

Je ne parle pas des 224 fraudeurs professionnels et malhonnêtes ici, et ces fraudeurs là, il faut bien entendu continuer à les poursuivre et à les démasquer.

Non, je parle de toutes ces personnes qui, dans notre département, sont réellement pauvres et démunies;

Nous lisons dans le rapport Départemental d’insertion, que le chômage a augmenté de 6,3% dans le Département et qu’il compte 71 300 chômeurs.

Le taux de bas revenus est de 18,7%, contre 16% au national.

Le rapport pointe un nombre croissant d'allocataires de minima sociaux RSA, CMU, ASS (allocation de solidarité spécifique).

 Pour 100 demandeurs d’emplois, il y a seulement 32 bénéficiaires du RSA, soit le plus faible ratio parmi les départements de plus d’un million d’habitants.

Que sont devenues ces milliers de personnes radiées au fil des années ?

Si elles sont éligibles au RSA, c’est qu’elles ont droit au RSA de par leur situation. Il ne s’agit pas d’une aumône, mais d’appliquer la loi.

Quant à la question des personnes âgées, c’est celle qui me préoccupe le plus.

L’aide aux personnes âgées affiche 3,4 M€ de moins que l’an dernier.

Puisque vous prenez comme point de comparaison 2009, rappelons que l’aide aux personnes âgées s’élevait alors à 174 M€, 10 ans après, elle s’élève à 151 M€, soit – 22 M€ (-13%).

C’est une des questions qui doit le plus nous interroger et nous inquiéter au vu des prévisions démographiques qui sont annoncées :

Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes va quadrupler d’ici 2050,

De 1,3 million aujourd’hui, elles seront  5 millions.

Quelle prise en charge sera possible?

Déjà aujourd’hui, les résidents doivent puiser dans leur épargne et dans leur patrimoine, s’ils en ont un, puis ce sera dans celle des enfants et des petits enfants.

La retraite médiane est aujourd’hui de 1500€ nets. Mais c’est une moyenne, et très nombreuses sont les retraites à moins de 1500 et à moins de 1000€, notamment pour les femmes majoritairement.

Le tarif médian mensuel d’une maison de retraite est de 1850€.

Nous savons que dans notre département il est beaucoup plus élevé.

En effet, 65% de nos Ehpad sont privés à but lucratif. Même si le Département leur impose depuis peu un quota de 30% de places habilitées à l’aide sociale, cela ne compense pas le manque criant de places abordables.

Nous n’avons que 52% de lits habilités à l’aide sociale, qui sont quand même à 1700€ par mois!

Le pire, c’est que, parfois, les retraites étant trop faibles, et les enfants non sollicitables, la personne âgée n’aura peut-être pas accès à une place en établissement. Que deviennent-elles alors ?

Alors que faire?

Vous prévoyez quelques mesures nouvelles qui selon moi ne sont pas à la hauteur du problème et qui ne s’inscrivent pas suffisamment vite dans cet avenir de dépendance qui va s’accélérer.

L’augmentation du point GIR

L’autorisation d’augmenter de 0,7% les tarifs des Ehpad leur permettant de faire face aux dépenses de fonctionnement, augmentation qui sera supportée par les personnes âgées résidentes, et le début d’un plan de rénovation de 20M sur 3 ans de quelques Établissements.

Cela me paraît insuffisant.

J’y reviens, je ne comprends pas que vous réduisiez la taxe sur les propriétés, qui nous fait perdre 15M€ dès cette année, et pour les années à venir, alors que nous pourrions financer mieux un véritable plan pour l’hébergement des personnes âgées avec une vision innovante et de nouvelles façons d’envisager l’aide au  vieillissement.

C’est prévu pour 2019-2023 mais je crains que nous n’allions trop lentement.

Nous pourrions aussi renforcer les dispositifs d’aide à l’amélioration de l’habitat, de la précarité énergétique, de l’accessibilité, de l’insalubrité, pour ces mêmes petits propriétaires occupants que nous pourrions mieux aider qu’avec une réduction d’impôt de 10 ou 20€ !

Pour les autres postes de l’action sociale, nous interviendrons lors des rapports; mais notons que l’aide à l’enfance et à la famille ne progresse que de 3,4 M€ par rapport au BP 2018, alors qu’il a fallu les augmenter de 7.3 M€ pour finir l’année 2018.

Même remarque sur l’aide aux personnes handicapées qu’il a fallu abonder d’1,5 M€ pour finir l’année 2018.

Vous reconduisez globalement les chiffres du BP 2018, donc les lignes qui augmentent sont compensées par d’autres qui baissent. C’est un jeu de vases communicants qui ne répond pas forcément aux besoins de la population.

Le rôle principal du département est la solidarité.

Le département doit développer encore plus son action sociale, pour répondre aux besoins de sa  population s’il veut assurer sa pérennité.

C’est ce que nous vous invitons à faire.

Nous ne voterons pas ce budget.